

COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE



***LE « CAS » DE L'ALLEMAGNE***  
***- UNE RÉGRESSION IRRÉVERSIBLE ?***

**Mémoire de géopolitique**  
**du Commandant Marcus ELLERMANN**  
**dans le cadre du séminaire « Démographie »**

**Directeur : Jean-Claude CHESNAIS**  
**de l'Institut national des**  
**Études démographiques**

**Avril 2002**

**Le "cas" de l'Allemagne  
– une régression irréversible ?**

**SOMMAIRE**

**PREMIÈRE PARTIE :**

**L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE L'ALLEMAGNE D'ICI 2050**

Les composantes de l'évolution démographique

La pyramide des âges actuelle et future

La proportion des personnes âgées

Les chiffres complets de la population

**DEUXIÈME PARTIE :**

**CONSÉQUENCES POSSIBLES**

Population et société

Économie

Politique et sécurité

**TROISIÈME PARTIE :**

**CONCEPTS POLITIQUES, POSSIBILITÉS D'ORGANISATION**

**ET ESQUISSES DE SOLUTION**

La commission indépendante "Immigration"

Le projet de loi du gouvernement fédéral

Le projet de loi face à la critique

L'approche radicale : l'Allemagne, terre d'immigration

## INTRODUCTION

Selon les projections démographiques actuelles, la population de l'Allemagne va accuser au cours des 50 prochaines années un recul d'au moins 12 millions de personnes. L'Allemagne d'aujourd'hui compte encore environ 82 millions d'habitants. Dans 50 ans – en fonction des hypothèses sur l'immigration – ils ne seront plus que 65 à 70 millions. Cette diminution résulte du fait qu'en Allemagne – comme au cours des trois décennies écoulées – les cinq prochaines verront plus de gens mourir que d'enfants naître. Dans le même temps le rapport numérique entre les personnes âgées et les jeunes va se modifier considérablement. D'ici 2050, les personnes âgées de 58 à 63 ans constitueront les classes d'âge les plus pleines. Aujourd'hui, c'est le groupe des 35-40 ans. Pour une population presque identique, avoisinant les 69 millions d'individus en 1950 et 70 millions en 2050, la pyramide des âges s'inverse sur une durée d'un siècle. S'il y avait, en 1950, environ 2 fois plus de jeunes de moins de 20 ans que d'adultes de plus de 59 ans, en 2050 il y aura deux fois plus de personnes âgées que de jeunes.

À partir de la de fondation du Reich allemand en 1871, la population se trouve dans une phase de croissance, ce qui ne s'explique que par un taux de mortalité décroissant et par une légère baisse du taux de natalité. La part de la population allemande dans la population européenne reste relativement constante car les mêmes phénomènes touchent peu ou prou tous les Européens. À l'exception des Français, tous les Européens acceptent miraculeusement ce recul de leur démographie<sup>1</sup>. Les Allemands l'acceptent, bien qu'il leur soit connu depuis longtemps. Le credo d'alors est qu'une économie flexible et tournée vers la croissance économique compenserait les fluctuations démographiques. Les pertes quantitatives doivent être compensées par les avancées qualitatives. Cette situation perdure aussi longtemps que les baisses sont lentes et que l'immigration, qui pourrait compenser un taux de mortalité excédentaire, ne pose pas de problèmes. Au-delà de ces constatations la proportion d'Allemands dans la population mondiale met pourtant déjà dramatiquement en évidence qu'elle a baissé de 3 % en 1871 et baissera vraisemblablement encore de 0,8 % en 2050. Cette régression prévisible entraînera dans une certaine mesure une perte de signification de l'Allemagne. Il semble alors présomptueux de se livrer à une comparaison entre l'évolution de la population allemande et celle de la population européenne et mondiale.

---

<sup>1</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Statistiques annuelles de 2000 pour l'étranger*, Wiesbaden, Metzler-Poeschel, 2000, pp. 34-45

Puissance moyenne depuis 1945, l'essor de l'économie et de l'industrie de l'Allemagne confère au pays, aux côtés des États-Unis et du Japon, une position de haut rang. Pourtant derrière chaque grande puissance économique se cache aussi une puissance démographique, même si le développement organisationnel et technique porte toujours plus vers la quantité au détriment de la qualité, chaque forme de production est, à un moment ou à un autre, confrontée à des limites démographiques critiques. La modernisation allant en croissant, le volume de la population ne peut plus augmenter mais, grâce à une politique ciblée, il peut être maintenu à un niveau stationnaire<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, s'inscrivent les débats politiques et sociétaux actuellement menés en Allemagne sur le complexe global de l'immigration et de l'asile politique<sup>3</sup>. Et ce, non seulement parce que les élections au Bundestag sont prévues pour septembre 2002, et que le premier gouvernement fédéral "rouge-vert" passera au banc d'essai. Plus que cela, il semble que c'est tout le paysage politique allemand et la population allemande dans son ensemble qui se polarisent sur le sujet, dans le pire des cas aux dépens de l'avenir de l'État. Qui plus est, l'Allemagne est dépourvue d'un système centralisant les questions relatives à l'immigration, l'asile et l'intégration qui pourrait s'attaquer énergiquement à cette problématique. Au contraire, on se heurte à des barrières les plus différentes aux niveaux juridique, administratif et sociétal face à un même sujet ainsi qu'à une petite frange de la population de souche apparaissant manifestement raciste<sup>4</sup>.

Le ministre fédéral de l'Intérieur Schily (SPD)<sup>5</sup> avait présenté en juillet 2001 un projet de loi sur l'immigration, lequel a donné lieu à de larges débats de société.

En novembre 2001, le ministre a présenté un projet de loi sur l'immigration et l'intégration, qui a ensuite été adopté par le gouvernement fédéral. Le chancelier fédéral, Gerhard Schröder (SPD), a qualifié ce projet de loi d' "acte historique qui pose les jalons pour l'avenir de l'Allemagne"<sup>6</sup>.

---

<sup>2</sup> SCHMID Joseph, *Le facteur dur des migrations mondiales : Les évolutions démographiques jusqu'au 2050*, Aus Politik und Zeitgeschichte, n° B 52-53/99, 1999, pp. 18-20

<sup>3</sup> GROSS Jürgen, *La stabilité dans le chaos, la stratégie allemande au XXIe siècle*, Baden-Baden, Nomos, 1998, p. 5

<sup>4</sup> MÜNZ Rainer (*Passé et futur*), *Passé et futur de l'Allemagne d'un point de vue démographique*, Fribourg, Koehler/Mittler, 2001, p. 211

<sup>5</sup> SPD – Parti social-démocrate d'Allemagne

<sup>6</sup> <http://www.spd.de/> (SPD – Parti social-démocrate d'Allemagne), 10.11.2001

Ce projet de loi adopté par le gouvernement fédéral, après avoir été l'objet pendant des semaines de négociations entre les partenaires de la coalition "rouge-vert", doit maintenant être adopté par le Bundestag puis par le Bundesrat. A la recherche d'un compromis réunissant l'ensemble des partis autour de l'immigration, le Bundestag a discuté, en décembre 2001 en première lecture, le projet présenté par le gouvernement.

Au Bundesrat par contre, les Länder gouvernés par le SPD ne sont pas majoritaires. Le ministre Schily s'efforce de recueillir les voix des gouvernements des Länder de l'Union CDU/CSU<sup>7</sup>. En décembre 2001, le Bundesrat a examiné en première lecture la loi sur l'immigration dans le cadre d'une session extraordinaire. Parmi les 170 demandes d'amendement introduites par les gouvernements des Länder régis par l'Union, nombreuses ont été celles qui, lourdes de conséquences, n'ont pas obtenu la majorité des voix. Par exemple une demande déposée par les Länder gouvernés par la CDU/CSU et portant sur le maintien de l'arrêt des embauches en vigueur depuis 1973 a été refusée. Au cours de débats longs de plusieurs heures au Bundesrat, les élus de l'Union ont conforté leur opposition au projet gouvernemental.

Les groupements économiques, les syndicats, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les Églises ont appelé les partis politiques à une adoption rapide de la loi sur l'immigration et sur l'intégration.

Le directeur de l'Institut de recherche sur l'avenir du travail à Bonn et président de l'Institut allemand de recherche économique à Berlin a mis en garde de ne pas, pour des raisons tactiques, "sacrifier la loi sur l'immigration sur l'autel des élections".

Le président du Conseil central des juifs d'Allemagne s'est exprimé de manière similaire, de même que le président fédéral adjoint du Syndicat unifié des services (Verdi)<sup>8</sup>.

Le vote définitif de la loi sur l'immigration est encore ouvert.<sup>9</sup>

---

<sup>7</sup> CDU – Union chrétienne-démocrate d'Allemagne

CSU – Union chrétienne-sociale en Bavière

<sup>8</sup> CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS ALLEMANDS, *Prise de position sur le projet du chef de ressort technique du ministère fédéral de l'Intérieur à propos de la loi sur l'immigration*, Berlin, 10.09.2001  
<http://www.demographie.de/> (Sciences démographiques de l'université Humboldt), 27.11.2001

<sup>9</sup> - **ajoute d'actualité** -

*Vote du projet de loi sur l'immigration au Bundesrat, le vendredi 22 mars :*

*Une bataille politique et juridique qui fait suite maintenant à l'adoption du projet de loi sur l'immigration par le Bundesrat. L'opposition, ainsi que la majorité des commentateurs, estiment que les conditions dans lesquelles le vote s'est déroulé étaient non-conformes à la Loi fondamentale. "Rien que du théâtre?" (die Welt), "Indignation feinte" (Handelsblatt), "Beaucoup de bruit pour rien et de réels dangers" (Frankfurter Rundschau). "Tous ont respecté le scénario", ironise la Berliner Zeitung, "seuls le public et les électeurs ont trouvé le jeu moins amusant", souligne la Tageszeitung. "Les citoyens acceptent que les responsables politiques soient tacticiens mais pas insouciantes", ajoute Die Welt. La Süddeutsche Zeitung estime que l'on peut effectivement être choqué de la façon*

---

dont fonctionne "la machinerie politique", mais qu'il est inutile de provoquer pour cette raison une crise de grande ampleur.

La presse rapporte en outre la demande faite par l'opposition au Président de la République fédérale de ne pas signer le texte. La Frankfurter Rundschau note que le Président Rau, connu pour ses qualités de réconciliateur, se retrouve dans une situation inconfortable et dans l'obligation de trancher. Selon le Financial Times Deutschland, le Président fédéral pourrait obliger le Parlement à reprendre les débats. Le Tagesspiegel précise qu'aucun texte ne fixe de délai dans lequel un texte adopté par le Bundesrat doit être signé.

Certains quotidiens mettent en outre l'accent sur une question qui pourrait prendre, selon la Süddeutsche Zeitung, une importance croissante dans les mois qui viennent, à savoir le fonctionnement du Bundesrat et donc du fédéralisme.

Typique de l'Allemagne ?!

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION EN ALLEMAGNE D'ICI 2050**

**11. Remarques préliminaires**

Les projections démographiques doivent mettre en évidence de quelle manière les chiffres de la population et sa structuration évolueraient à long terme en fonction des différentes hypothèses. L'évolution des ordres de grandeur étant de plus en plus difficile à prévoir avec la distance de plus en plus grande par rapport à la base de départ, les calculs faits sur le long terme ne présentent qu'un caractère de modèle. Ayant une portée de plusieurs décennies, ce ne sont pas des pronostics décrivant l'avenir, mais c'est plutôt une tendance qui se poursuit à partir de certaines hypothèses établies.

La base des calculs présentés ici repose sur la situation de la population au 1er janvier 1998. La description des hypothèses et des résultats se réfèrent à l'Allemagne dans son entier, sauf information contraire.

Pour les évolutions de la population également, il est évident que l'actuelle situation ne peut être comprise que si l'on connaît le passé et qu'un regard sur l'évolution à ce jour permet de faire des supputations sur l'avenir. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous allons brièvement revenir aux évolutions majeures des dernières décennies. De cette base seront déduites des hypothèses sur les évolutions définies en modèles de calculs pour la démographie future afin de déterminer l'état et la structure éventuels de la population future. Ces hypothèses déterminent les résultats des projections.

Entre l'ancienne République fédérale d'une part et les nouveaux Länder ainsi que Berlin-Est d'autre part, il subsiste encore des différences démographiques<sup>10</sup>. En conséquence, il a fallu partir d'hypothèses séparées pour les deux régions. Après avoir présenté l'évolution dans la partie occidentale de l'Allemagne dont les chiffres de la population (à peine 67 des 82 millions d'habitants, soit largement 81 % de la population totale de l'Allemagne) sont déterminants pour la situation du pays, on procédera brièvement à l'évocation des évolutions dans les nouveaux Länder.

---

<sup>10</sup> GANS Paul, *Atlas national de la République fédérale d'Allemagne*, Heidelberg, Spektrum, 2001, p. 4

Ce qui est décisif pour les évolutions démographiques, ce sont les trois paramètres naissances, décès et migrations. Pour les projections, les hypothèses doivent se référer au taux futur de natalité, taux de mortalité (ou espérance de vie) ainsi qu'aux migrations<sup>11</sup>.

## **12. Les composantes de l'évolution démographique**

### **121. Taux de natalité**

En Allemagne, il ne naît depuis des années que trop peu d'enfants pour pouvoir maintenir à long terme les chiffres actuels de la population. Après le baby-boom des années soixante au cours desquelles de temps à autre plus d'un million d'enfants naissaient par an dans la seule partie occidentale de l'Allemagne, le taux de la natalité a fortement baissé jusqu'au milieu des années soixante-dix. Il a ensuite légèrement repris, mais est néanmoins resté très en deçà du "seuil de renouvellement des générations". En 1999, ne naissaient plus que 770 000 enfants en République fédérale. Le renouvellement d'une population est quantifiée – au-delà des chiffres effectifs – par la compilation du nombre des naissances. Celui-ci fournirait une moyenne des enfants pour 1000 femmes pendant leur période de fécondité si le rapport actuel était valable pour la totalité de la période de référence. Pour maintenir le chiffre actuel de la population – ou dit plus exactement – pour renouveler la génération des parents par une génération d'enfants, il faudrait que 1 000 femmes donnent naissance à 2 100 enfants, ce qui signifie que chaque couple de parents devrait donner vie à plus de 2 enfants, qui eux-mêmes en âge de procréer, devraient aussi donner naissance à des enfants qui remplaceraient la génération précédente.

En Allemagne, le nombre moyen d'enfants nécessaires au renouvellement des générations était suffisant dans les années cinquante et soixante. Le baby-boom du milieu des années soixante s'élevait à une moyenne de 2 500 enfants pour 1 000 femmes ; les enfants nés à cette période constituent aujourd'hui les classes d'âge pleines et ont entre 35 et 39 ans. C'est ensuite qu'on a assisté à un recul net des naissances. Le taux atteignait dans les Länder occidentaux au milieu des années quatre-vingt son point le plus bas avec moins de 1 300 enfants pour 1000 femmes, puis il a repris légèrement jusqu'en 1990 pour s'établir à 1 450, et a fluctué depuis légèrement et était en 1998 de bien 1 400.

---

<sup>11</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (*L'évolution*), *L'évolution démographique de l'Allemagne d'ici 2050 – Résultats des 9e projections démographiques coordonnées*, Wiesbaden, Bureau de la presse, 2000, p. 7

En République démocratique allemande l'évolution a d'abord été semblable à celle observée dans les Länder occidentaux. À partir du milieu des années soixante-dix, on y a enregistré – contrairement à l'ouest où le taux de natalité continuait de baisser – provisoirement une augmentation, probablement due aux mesures nationales d'encouragement. Puis dans l'ex-RDA aussi le taux de natalité a commencé à baisser. Suite aux bouleversements économiques et sociaux consécutifs à la réunification de l'Allemagne, on a constaté au début des années quatre-vingt-dix de fortes baisses avec à peine 800 enfants pour 1 000 femmes. A ceci se greffait un ajustement par rapport au comportement occidental, à savoir un report des naissances à un âge plus avancé de la mère. Entre-temps le taux de natalité a repris dans les nouveaux Länder et à Berlin-Est et se rapproche désormais de la situation des Länder occidentaux et s'établit à à peine 1 100 enfants en 1998 ce qui, comparativement aux Länder occidentaux, est encore clairement plus bas et s'arrête à un niveau nettement inférieur à celui de l'année 1989 dans les nouveaux Länder.

En Allemagne dans son entier, au cours des dernières décennies, le nombre moyen d'enfants pour 1 000 femmes a fluctué entre 1 300 et 1 500 et flotte actuellement essentiellement autour d'un ordre de grandeur de 1 400.

Le nombre d'enfants en Allemagne appartient aux taux les plus faibles au monde comme le montre la comparaison ci-dessus pour 1997/1998. Dans l'Union européenne, l'Italie et l'Espagne montrent des taux de natalité encore plus faibles, de l'ordre de 1 200, de même que la Grèce avec 1 300. Par contre, ce chiffre est en Suède et aussi en Pologne d'environ 1 500 enfants pour 1 000 femmes. Aux Pays-Bas il est de 1 600, au Japon de 1 400, aux États-Unis de 2 000 enfants pour 1 000 femmes. Alors qu'en Italie et en Espagne la baisse de la natalité a été plus tardive qu'en Allemagne et ne semble s'être stabilisée qu'à un bas niveau au cours des dernières années, la Suède a atteint vers 1980 son point le plus bas de natalité (1 700). Une remontée s'est fait sentir dans ce pays jusqu'en 1990 où le taux a atteint 2 100 enfants. Depuis ce taux baisse à nouveau en Suède. Aux Pays-Bas, la courbe a suivi une évolution comparable à celle des Länder occidentaux, toutefois le recul y a été moins patent (taux le plus bas à à peine 1 500 au milieu des années quatre-vingt). Au Japon le taux de natalité baisse depuis la fin des années soixante. Aux États-Unis ce chiffre a atteint un minimum de 1 700 dès le milieu des années soixante-dix. Il a remonté ensuite et était d'environ 2 000 au début des années quatre-vingt-dix.

Ainsi, on constate qu'en Allemagne depuis une trentaine d'années beaucoup moins d'enfants naissent qu'il ne serait nécessaire au renouvellement de la génération de leurs parents. La génération des parents n'est plus renouvelée qu'à concurrence d'environ deux tiers. Si le niveau des naissances reste aussi peu élevé, ceci aura pour conséquence à long terme une baisse de la population et son vieillissement. Les parents se trouvent dans les hautes classes d'âge, leurs enfants constituent une classe de parents peu nombreux, qui en produisant eux-mêmes un faible taux de naissances mettent au monde encore moins d'enfants, de sorte que la pyramide des âges continue de se resserrer par le bas. Les décès excèdent les naissances de manière croissante. En 1999 en Allemagne, les décès ont excédé les naissances de 76 000. En 1998 l'excédent des décès était de l'ordre de 67 000.

Compte tenu de la stabilité du niveau des naissances à long terme dans les Länder occidentaux et d'un ajustement croissant des nouveaux Länder et de Berlin-Est à cette situation, on ne doit pas s'attendre à une modification profonde du taux de natalité. Les projections correspondront donc à l'évolution probable selon laquelle le taux actuel des naissances dans les Länder occidentaux se maintiendra à son niveau actuel. Pour les nouveaux Länder on s'attend à ce que le taux de natalité des femmes qui est actuellement à un niveau très faible rattrape largement d'ici 2005 celui des femmes des Länder occidentaux.

Les hypothèses découlant de la variante médiane des pronostics des Nations unies, qui prévoient une élévation de l'ensemble des naissances en Allemagne à un nombre compris entre 1 500 et 1 600 d'ici 2050, apparaissent trop optimistes compte tenu de la situation de départ<sup>12</sup>.

## **122. Espérance de vie**

Alors que le taux de natalité moyen en Allemagne se stabilise à un faible niveau, l'espérance de vie s'élève depuis des décennies : un enfant né aujourd'hui dans l'un des Länder occidentaux a une espérance de vie supérieure de 30 ans à celle d'un enfant venu au monde il y a un siècle. Ne serait-ce que par rapport à 1970, l'espérance de vie moyenne a augmenté d'environ 7 ans. Les "9e projections démographiques coordonnées" prévoient un allongement supplémentaire de 4 ans d'ici à 2050.

L'espérance de vie a aussi augmenté depuis 1970 dans d'autres pays industrialisés comme la France, les États-Unis et le Japon ainsi que dans l'Union européenne avec ses 15 membres où l'élévation s'est propagée dans une mesure identique. Dans les nouveaux Länder et à Berlin-Est

---

<sup>12</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (*L'évolution*), op. cit., pp. 7-9

l'espérance de vie est encore de 2 ans inférieure pour les hommes et d'un an pour les femmes par rapport à l'Allemagne occidentale, mais s'approche de plus en plus des niveaux occidentaux.

L'augmentation constatée généralement lors des comparaisons sur le long terme est surtout à mettre au compte du recul de la mortalité périnatale et infantile – aujourd'hui en Allemagne le taux de mortalité périnatale est de 5 pour mille jusqu'à la première année de vie, il y a 100 ans elle était encore de 200 pour mille et en 1970 encore de 23 pour mille.

Ceci signifie aussi que plus de personnes atteignent un âge avancé que ce n'était le cas auparavant. Si on regarde non seulement l'espérance de vie, mais si on examine aussi la situation à l'aide de ce qu'on appelle les tables de décès le nombre d'enfants nés atteignant un âge donné, on constate que sur 100 enfants qui naissent aujourd'hui, 93 (pour les filles) et 86 (pour les garçons) atteindront leur 60<sup>e</sup> anniversaire – soit nettement plus qu'au début ou au milieu du XX<sup>e</sup> siècle où 80 % des filles et 73 % des garçons y survivaient en 1949/1951 dans les Länder occidentaux.

Même pour les hommes et les femmes âgés, l'espérance de vie moyenne a encore augmenté comparativement à l'espérance de vie – antérieure - des Länder occidentaux. Aujourd'hui un homme âgé de 60 ans peut escompter vivre en moyenne encore 19 ans. Il y a 100 ans, son espérance de vie était de 6 ans moindre et en 1970 d'à peine 4 ans moindre. Une femme de 60 ans aujourd'hui a une espérance de vie de 23 ans comparativement aux 14 ans d'il y a un siècle et aux 19 ans en 1970. L'amélioration des conditions de vie et les progrès médicaux y ont largement contribué. La population actuelle vieillira davantage que ses ascendants.

Partant de cette évolution et compte tenu du fait que l'Allemagne par comparaison aux autres nations – y compris européennes – n'est pas en tête du classement, on peut supposer qu'à l'avenir l'espérance de vie augmentera encore. On en déduit – partant de certaines probabilités de décès – que les valeurs déjà atteintes comparativement au niveau international seront atteintes en Allemagne vers 2035. Pour la période ultérieure allant jusqu'à 2050, on suppose que l'espérance de vie augmentera encore.

Le synoptique ci-dessous donne une impression de la position de l'Allemagne dans le contexte international. Selon la situation de 1997, l'espérance de vie des garçons était de 74,4 ans et celle des filles de 80,5 ans dans les Länder occidentaux.

À l'intérieur de l'Union européenne l'espérance de vie moyenne est la plus élevée en Suède pour les hommes (76,7 ans, soit 2,3 ans de plus que pour l'ouest de l'Allemagne) et en France pour les femmes (82,2 ans, soit 1,7 ans de plus que dans les Länder occidentaux).

Selon les "9e projections démographiques coordonnées", on part pour un sexagénaire d'une espérance de vie de 21,6 ans et pour une sexagénaire d'une espérance de vie de 26,7 en l'an 2050 – soit respectivement 2,7 et 3,5 ans de plus qu'aujourd'hui dans les Länder occidentaux. Pour ce qui concerne les nouveaux Länder, dans lesquels l'espérance de vie est encore légèrement inférieure à celle de la partie occidentale, on attend une adaptation complète des résultats à ceux des Länder occidentaux pour 2025.

Afin de mettre en évidence les conséquences d'une espérance de vie encore plus élevée, on a calculé une variante alternative avec une augmentation plus élevée de l'espérance de vie. Pour les nouveau-nés, on part d'une augmentation moyenne de 2 années supplémentaires (pour les garçons) et de 1,9 année supplémentaire (pour les filles) d'ici l'année 2050. L'espérance de vie lointaine pour un sexagénaire doit être, selon ce calcul, longue de 1,5 année de plus pour un homme et de 1,7 année de plus pour une femme du même âge d'ici à 2050<sup>13</sup>.

### **123. Migrations**

Hormis les naissances et les décès, les entrées et les sorties de ou vers l'étranger déterminent le nombre d'habitants et la pyramide des âges en Allemagne. Ce paramètre – contrairement à celui des naissances et des décès – ne dépend pas seulement du comportement de la population résidant ici, mais aussi d'un grand nombre d'autres facteurs difficilement prévisibles. Si on se penche sur le passé, on constate pour l'Allemagne de grandes variations dans le temps, lesquelles ont des origines diverses.

Dans les années cinquante et soixante, le recrutement de travailleurs étrangers reposait essentiellement sur des motifs économiques. Après la suspension du recrutement au début des années soixante-dix, c'est le rapprochement familial de ces travailleurs immigrés qui expliquait l'immigration. Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, les évolutions politiques ont marqué le solde migratoire, comme par exemple l'immigration massive des Aussiedler<sup>14</sup> de l'Europe de l'Est, l'afflux de demandeurs d'asile ainsi que les réfugiés des guerres civiles. Ces origines très hétérogènes ont contribué par le passé à de fortes variations du bilan migratoire et

---

<sup>13</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (*L'évolution*), op. cit., pp. 9-11

ont d'ailleurs conduit alternativement à un renversement des chiffres de l'immigration dans le positif comme dans le négatif.

En 1997 et 1998, on a constaté dans le cadre des migrations des étrangers plus de départs que d'arrivées, entre autres suite au retour au pays des réfugiés des guerres civiles, ce qui a conduit à un solde négatif des migrations. Le bilan migratoire de l'ensemble de la population pour l'année 1998 est de moins de 50 000 et est monté en 1999 à 200 000 en raison du bilan positif de la population étrangère. En 1992 on a assisté à un excédent d'apports de 780 000 personnes suite aux entrées massives d'Allemands et d'étrangers.

Afin de faire des prévisions sur les évolutions futures, les migrations des Allemands ont été évaluées séparément de celles des étrangers.

Pour ce qui concerne la population allemande – partant de la tendance des années quatre-vingt-dix – on s'est limité à considérer une seule évolution, c'est-à-dire que l'on s'attend à une baisse continue du solde qui est aujourd'hui de l'ordre de 80 000 par an et pendant le temps d'observation à un nombre d'immigrations s'élevant à environ 1 million pour solde.

Pour la population étrangère, on a envisagé plusieurs variantes en raison des incertitudes décrites, afin de mettre en évidence les variations selon les divers scénarios.

Pour la population étrangère, on a calculé plusieurs variantes en raison des incertitudes évoquées et afin de rendre visibles les évolutions des différents scénarios.

Dans un premier temps, on est parti d'un gain migratoire à long terme de 100 000 par an (variante 1) puis d'un gain migratoire double, net à long terme de 200 000 personnes (variante 2). Ces valeurs seront atteintes petit à petit – en partant du niveau défini pour la période de base -. Il en résulterait pour la période allant de 2000 à 2049 une migration nette entre 4,9 et 9,3 millions d'étrangers. De plus une variante de contrôle a été calculée en vue de déterminer comment les évolutions de population se présenteraient s'il n'y avait pas de gains d'immigration par la population étrangère, mais comme si les arrivées et les départs s'équilibraient. Pour cette variante de contrôle, on est parti d'un socle de migrations arrêté à un solde équilibré de 400 000 entrées et sorties d'étrangers. Ce socle migratoire a également été pris

---

<sup>14</sup> Allemands de souche venus des pays de l'Est

en considération dans les deux autres variantes. Ainsi, on prend en compte les réalités selon lesquelles les étrangers arrivant en Allemagne sont en majorité plus jeunes que ceux qui en partent et selon lesquelles, dans le cas d'un solde migratoire équilibré, on assiste à un "effet certain de rajeunissement"<sup>15</sup>.

L'immigration nette des étrangers en Allemagne a baissé en l'an 2000 par comparaison à l'année précédente. Selon les données fournies par l'Office fédéral de la statistique, dont le siège est à Wiesbaden, 649 000 étrangers se sont installés en Allemagne l'année dernière, alors que 562 000 autres quittaient notre pays. Il en résulte un excédent migratoire de 86 000 personnes ne détenant pas un passeport allemand (en 1999 : 118 000). Parmi ces 649 000 arrivants non-Allemands, on a répertorié 79 000 demandeurs d'asile (en 1999 : 95 000). Ceci signifie un recul d'à peine 17 % par rapport à l'année précédente. De plus, au cours de l'année 2000, on a accueilli en République fédérale quelque 96 000 Aussiedler tardifs. Par rapport à l'année précédente, les entrées des Aussiedler se réduisait à à peine 9 % (en 1999 : 105 000)<sup>16</sup>.

### **13. La pyramide des âges actuelle et future**

L'actuelle structure des âges de la population en Allemagne subira des modifications notables suite aux facteurs d'influence évoqués ci-dessus. Souvent on parle dans les représentations graphiques d'une pyramide de la population, dans laquelle – de façon idéale – les nouveau-nés constituent la classe d'âge la plus pleine et dans laquelle les chiffres des classes d'âge suivantes, suite à une mortalité croissante, se réduisent. La structure des âges dans le Reich allemand en 1910 montre une telle pyramide. En 1950, suite aux deux guerres mondiales et à la crise économique mondiale, on constate des entailles nettes dans cette pyramide. Aujourd'hui la structure des âges en Allemagne ne rappelle plus la forme d'une pyramide, mais plutôt celle d'un sapin ébouriffé.

L'actuelle structure (et chiffre) de la population est le facteur déterminant de l'évolution des prochaines décennies. Pour ce qui concerne les assurances-retraite, il est particulièrement significatif que les 35/39 ans constituent aujourd'hui le groupe d'âge le plus plein. Ils appartiennent aux fortes années de naissances autour de 1964 et descendent eux-mêmes des fortes classes d'âge de la génération de leurs parents. Les classes d'âge suivantes sont nettement plus faibles – conséquence des classes considérablement plus creuses jusqu'au milieu des années

<sup>15</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (*L'évolution*), op. cit., pp. 12-13

<sup>16</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Statistiques annuelles de 2000 pour la République fédérale d'Allemagne*, Wiesbaden, Metzler-Poeschel, 2000, pp. 40-44

soixante-dix et puis d'une baisse relativement constante des naissances dans les années suivantes. Si le nombre de naissances, l'espérance de vie et les entrées se poursuivent comme jusqu'à aujourd'hui, on verra dans une trentaine d'années un grand groupe de personnes âgées de plus de 60 ans placé face à un groupe de personnes jeunes relativement peu nombreuses.

Les femmes âgées aujourd'hui d'environ 30 ans ont mis au monde environ 1,4 enfant. Les classes d'âge des enfants nés aujourd'hui sont numériquement inférieures à celles de leurs parents. Lorsque ces enfants seront adultes et s'ils ont, eux aussi, 1,4 enfant, le nombre des naissances continuera à chuter, car le nombre potentiel de parents diminuera. Même si les enfants nés aujourd'hui ont plus tard eux-mêmes 2 enfants – soit le niveau de renouvellement de la génération de leurs parents – le nombre de ces enfants ne serait pas plus élevé que le nombre actuel d'enfants. Le nombre des futurs grands-parents (c'est-à-dire des trentenaires d'aujourd'hui) ne pourra non plus être atteint même si le nombre d'enfants par femme est de 2 car la génération actuelle des parents (les enfants des trentenaires d'aujourd'hui) est trop creuse pour enrayer la tendance.

La pyramide des âges actuelle détermine donc dans une large mesure les chiffres futurs de la population et de son vieillissement. Aussi bien les classes d'âge pleines que les classes creuses vieillissent. S'il y a aujourd'hui de fortes classes d'âge moyen, il y aura aussi un jour de fortes classes d'âge élevé.

Les sexagénaires constitueront les classes d'âge les plus pleines. Il s'agit ici aujourd'hui des enfants d'environ 10 ans de la génération des parents dont on vient de parler. Les classes relativement pleines seront constituées par les femmes octogénaires (les trentenaires d'aujourd'hui). Les classes plus jeunes - moins de 50 ans - par contre comprennent moins d'individus – correspondent au schéma "les classes creuses de parents engendrent, avec un taux de natalité constamment bas, des classes d'âge d'enfants plus creuses encore"<sup>17</sup>.

#### **14. La proportion des personnes âgées (le troisième âge)**

Pour rendre évidents les glissements dans la pyramide des âges, on distingue trois catégories. La population de moins de 20 ans, la population médiane entre 20 et 59 ans (population active) et la population au-delà de 60 ans (le troisième âge). La délimitation entre la population active et le troisième âge à 60 ans correspond actuellement à la moyenne de départ à la retraite. L'année

---

<sup>17</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (*L'évolution*), op. cit., pp. 14-15

d'entrée dans la population active à 20 ans tient compte de l'allongement de la période de formation. Pour les assurances-retraite, c'est le rapport de la population en âge de retraite, perceptrice potentielle d'une rente-vieillesse ou bénéficiaire d'autres systèmes d'assurances, et de la population active. C'est ce rapport qui est appelé proportion des personnes âgées.

Ce rapport est d'aujourd'hui 40, ce qui signifie que pour 100 personnes en âge de travailler, il y a 40 personnes retraitées.

Il y a quelques années encore, ce rapport s'établissait à 36. Cette évolution brutale est la conséquence de l'arrivée dans le groupe des 60 ans et plus des classes d'âge pleines nées du milieu à la fin des années trente, conjuguée à l'arrivée concomitante sur le marché du travail des classes creuses de 1975 et suivantes. Il arrive donc moins de jeunes sur le marché du travail que de personnes de la population active prennent leur retraite.

Une observation à long terme montre une augmentation sensible de la proportion des personnes âgées. En 2050, la dernière année des projections actuelles, la proportion des personnes âgées sera, selon les estimations basses des migrations (variante 1), de 80 et aura ainsi doublé. Si on part du principe d'une immigration plus importante (variante 2), cette élévation sera légèrement atténuée, mais le vieillissement de la population n'en sera pas pour autant stoppé. La proportion des personnes âgées à 75 sera en l'an 2050 presque montée d'autant que dans la variante 1.

Même une immigration de 200 000 personnes par an ne permettra pas de juguler le vieillissement de la population, mais seulement de le ralentir.

C'est ce que confirment les projections démographiques des Nations unies sur le thème de "Migrations de substitution" (Replacement migration) datant de mars 2000. Cette étude met entre autres en évidence que chaque année plus de 3,4 millions de personnes devraient émigrer vers l'Allemagne si on veut conserver le rapport numérique des 15-64 ans par rapport au 64 ans et plus. Pour la période allant de 1995 à 2050, il faudrait compter plus de 190 millions d'immigrés, c'est-à-dire beaucoup plus du double de l'actuelle population. Selon l'étude faite par les Nations unies, la pyramide des âges ne peut pas être conservée grâce à immigration faite dans des conditions-cadres réalistes. Elle met aussi en évidence, que comme alternative – pour une projection sans immigration – l'âge de la retraite fixé à 77 ans – calcul purement théorique – conduirait au même résultat (rapport constant entre les retraités et la population active).

La variante 2, partant d'une immigration plus élevée, ne permet que d'atténuer, mais non pas d'éviter le vieillissement de la population, ce qui est dû à une population immigrée qui, selon les expériences faites à ce jour, a aussi un nombre d'enfants relativement réduit. Ceci conduit à long terme, dans ce groupe aussi, à moins d'enfants et a pour conséquence que le socle de la pyramide des âges s'amenuise.

Afin de quantifier complètement l'effet de l'immigration, a été calculée une variante prévoyant à long terme un solde de migration équilibré (variante de contrôle). Le résultat met en évidence que, sans l'apport d'étrangers, la proportion des personnes âgées est plus forte pour atteindre même les 84. Une comparaison avec les variantes 1 et 2 montre que les migrations de l'ordre de 100 ou 200 000 personnes par an rendent possible un abaissement de cette proportion (de 84 à 75).

Une élévation de l'espérance de vie – au-delà des hypothèses émises pour les variantes 1 et 2 – jusqu'à 2050 aurait pour conséquence un vieillissement plus prononcé. Elle conduirait – en partant du volume d'immigration prévu dans la variante 2 – à une proportion de personnes âgées de 79 au lieu de 75 dans la variante de base avec une immigration plus forte (variante 2).

Si on ne part pas du principe que 60 ans constitue la frontière entre l'âge actif et la retraite, mais si on fixe cette limite à 65 ans, la proportion des personnes âgées sera nettement inférieure. Ceci est valable pour les deux variantes de l'immigration.

Pour la variante basse, on arrive en 2050 à une proportion de personnes âgées de 56 (contre 80 en cas de fixation du départ à la retraite à 60 ans), pour la variante haute la proportion atteint 52 (contre 75 en cas de fixation de l'âge du départ à la retraite à 60 ans).

Dans l'hypothèse d'une immigration accrue (variante 2) et d'une augmentation de la durée de l'activité professionnelle, la proportion des personnes âgées passerait de 40 (pour un départ à la retraite à 60 ans aujourd'hui) à 52 (pour un départ moyen à la retraite à l'âge de 65 ans) en 2050.

Comparé à la structure actuelle de la population, ceci constituerait encore une augmentation substantielle. La proportion de personnes âgées est d'aujourd'hui à peine 25 pour un âge de la retraite plafonné à 65 ans.

Avec le vieillissement généralisé de la population, la pyramide des âges se décale aussi au niveau de la population active. Les "9e projections démographique coordonnées" (variante 2) permettent de constater que le pourcentage que représentent les 50-64 ans dans la population est actuellement de 30 % par rapport au 20-64 et sera de 38 % en 2050, et sera même entre-temps plus élevé encore. Les conséquences, telles que la structure de la qualification et la mobilité de la population active, devront faire l'objet d'autres études<sup>18</sup>.

### **15. Les chiffres complets de la population**

Les chiffres de la population en Allemagne baisseront continuellement, car le chiffre des décès est plus important que celui des naissances et que cet excédent des décès – conséquence du faible taux des naissances – augmente. Cet excédent des décès était encore de 76 000 en 1999, il sera de 640 000 pour la dernière année de la période des projections (variante 2). Les migrations transfrontalières atténueront ce recul de la population mais ne l'arrêteront pas. En cas de fortes immigrations, le chiffre de la population baissera moins. À la fin de la période des projections démographiques, on estime que la population sera de 65 millions (variante 1) ou de 70 millions (variante 2). Sans excédent migratoire des populations étrangères, la population baisserait à 59 millions (variante de contrôle)<sup>19</sup>.

---

<sup>18</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (*L'évolution*), op. cit., pp. 15-18

<sup>19</sup> OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (*L'évolution*), op. cit., pp. 18

## DEUXIÈME PARTIE : CONSÉQUENCES POSSIBLES

### 21. Population et société

Un recul drastique de la population et le vieillissement de celle-ci menacent l'Allemagne<sup>20</sup>. Les prévisions mettent en évidence que la régression ne touchera pas toutes les régions et toutes les tranches d'âge de la même manière. Le recul s'effectuera plus particulièrement dans les Länder de l'est et dans les régions périphériques ou dans les régions particulièrement frappées par la désindustrialisation de l'Allemagne de l'ouest (par exemple, la Ruhr et la Sarre). Si la population allemande voulait recouvrer un taux naturel de renouvellement des générations, il faudrait alors que pour 100 Allemands naissent, non pas 140 enfants comme jusqu'alors, mais un peu plus de 200. Cela aurait pour conséquence que le renoncement volontaire à la venue au monde d'enfants disparaîtrait presque complètement. De plus, un couple sur trois devrait se déclarer en faveur d'un troisième, occasionnellement d'un quatrième enfant, ce à quoi seuls 15 % d'entre eux sont prêts. La population ne fondrait alors plus, si les couples optaient à long terme pour une famille de 2 enfants. Il ne faudrait quand même pas moins de 50 ans pour rattraper le déficit des naissances du quart de siècle passé. Ce n'est qu'alors que la population résidant en Allemagne se stabiliserait autour de 70 millions. Mais ceci ne signifierait pas pour autant un rajeunissement patent de la pyramide des âges. La proportion des plus de 60 ans ne représenterait plus que 25 % par rapport aux 30 % prévus. Liée à une élévation de l'espérance de vie, la communauté de solidarité du système social allemand se verra face à des problèmes d'une ampleur inhabituelle<sup>21</sup>. Le renouvellement du contrat des générations, et en particulier le financement des retraites et des assurances-maladie reposera sur un nombre décroissant d'épaules<sup>22</sup>. De plus la quantité de soins à apporter à des individus malades ou fragilisés va augmenter. Un scénario imaginable dans ce contexte est que les jeunes générations clairsemées tentent de s'affranchir d'une charge sociale écrasante<sup>23</sup>. Et ainsi le lien unissant les générations se placerait sous le signe du conflit<sup>24</sup>.

On constate aujourd'hui déjà les conséquences sérieuses d'une Allemagne vieillissante et s'atrophiant manifestement. En particulier dans l'est de Allemagne, où l'évolution est encore plus

---

<sup>20</sup> MAMMEY Ulrich, *Le développement futur de la population en Allemagne*, Gotha, Perthes, 2000, pp.2

<sup>21</sup> CENTRE FÉDÉRAL POUR L'ÉDUCATION POLITIQUE, *Transformations sociales en Allemagne*, Bonn, 2000, pp. 8

<sup>22</sup> UNIVERSITÉ INTERDISCIPLINAIRE DE DUISBURG, *Solidarité entre générations ou la puissance du troisième âge : quel sera (à l'avenir) la base du contrat des générations ?* 46 B1 Contributions de Duisburg à la recherche sociologique, 1996, p. 8

<sup>23</sup> SANTEL Bernd, *L'immigration dans le prisme des sciences sociales*, Opladen, Budrich, 2000, p. 17

<sup>24</sup> SCHMID Joseph, cit. op., pp. 18-20

dramatique que dans les Länder occidentaux, les jardins d'enfants et les écoles élémentaires ferment et les appartements non occupés sont en grand nombre<sup>25</sup>.

## 22. Économie

Il est à craindre, dès 2010, que le renouvellement des générations dans certaines branches n'ait un impact économique en Allemagne et qu'en conséquence il ne soit plus possible de tenir les standards habituels<sup>26</sup>. De plus la participation croissante des femmes à la vie active accentuera encore le recul des naissances. D'un côté le chômage de masse décroîtra petit à petit mais, d'un autre côté, la réglementation souvent généreuse en matière de préretraite sera affectée aussi bien que le niveau actuel des retraites<sup>27</sup>. La menace que constituera le manque de population active pèsera particulièrement sur l'économie en général et sur le financement des retraites. Aujourd'hui en Allemagne, la population active est principalement constituée par les classes d'âge des 20-60 ans. Dans la première moitié du XXI<sup>e</sup> siècle, le nombre des personnes âgées de 20 à 60 ans passera – faute d'apports extérieurs – de 46 à 27 millions d'individus, soit une perte de 20 millions d'actifs. Ceci menacerait massivement le niveau de vie allemand<sup>28</sup>.

La demande en biens immobiliers et biens de consommation de longue durée va chuter. On ne pourrait plus alors compter sur une économie à croissance dynamique. Sur le marché des capitaux, de gros problèmes pourraient apparaître dans le cas où les rangs éclaircis des jeunes générations ne pourraient plus acquérir les placements financiers des générations antérieures, lesquels perdraient eux-mêmes, en conséquence, de leur valeur<sup>29</sup>. Il n'y a pas que dans l'est de l'Allemagne où l'on peut aujourd'hui observer que des boutiques, des restaurants ou d'autres entreprises de prestation de services doivent mettre la clé sous la porte car, dans certaines régions, les chiffres d'affaires réalisés sont insuffisants.

## 23. Politique et sécurité

Les répercussions politiques ne peuvent faire l'objet d'une estimation précise en raison de nombreux impondérables. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que la future Allemagne dans son ensemble subira des modifications majeures. Sans résoudre les problèmes qui se posent et se fermer par là à une immigration plus élevée, l'Allemagne courrait le danger de perdre plus vite encore la signification internationale acquise après sa réunification et l'acquisition d'une capacité

<sup>25</sup> MÜNZ Rainer (*Recherche*), *Recherche désespérément : plus de monde*, Die Zeit, 22.10.2001

<sup>26</sup> SCHMID Joseph, cit. op., p. 20

<sup>27</sup> MÜNZ Rainer, *Nous sommes de moins en moins nombreux !* Die Welt, 09.03.2001

<sup>28</sup> MÜNZ Rainer (*Recherche*), cit. op.

<sup>29</sup> MÜNZ Rainer (*Immigration*), *L'Allemagne doit devenir un pays d'immigration*, Der Spiegel, 27.04.2001

d'action nationale plus développée. Pour rester une puissance moyenne et être ainsi entendue dans le concert des joueurs globaux, ainsi que pour participer à l'organisation et aux décisions, elle a bien entendu besoin de gros efforts politiques<sup>30</sup>.

Le domaine de la politique intérieure en sera directement touché, celui de la politique étrangère et de sécurité le sera indirectement.

Le grand défi en matière de politique intérieure que l'Allemagne devra relever est de savoir si et comment les problèmes qui se poseront pourront être résolus avec l'accord de la majorité des Allemands de souche et traités sur le long terme. Ceci concerne tout particulièrement les relations avec les minorités ethniques grandissantes et de plus en plus variées dans l'Allemagne de demain. Dans ce contexte les questions relatives aux particularités culturelles et religieuses revêtiront une signification aussi importante que les diverses représentations de l'État et de la démocratie qui s'affronteront.

En matière de politique extérieure et de sécurité, une immigration plus importante signifierait automatiquement une interpénétration plus importante de l'Allemagne et des pays d'origine, les problèmes pendants ou les conflits se déclarant dans les pays d'origine auraient aussi régulièrement des retombées en Allemagne. De même on constatera aussi la tendance de prise d'influence sur les immigrés vivant en Allemagne à partir de l'étranger. D'un point de vue allemand, il faudra trouver un équilibre acceptable entre les intérêts légitimes des immigrés, la conservation de leur attachement à leur pays d'origine et la lutte contre les influences négatives<sup>31</sup>. Ceci signifie pour la politique extérieure et de sécurité un énorme élargissement de son rayon d'action.

---

<sup>30</sup> SCHMID Joseph, p. 19

<sup>31</sup> MÜNZ Rainer (*Passé et futur*), cit. op., pp. 213-215

**TROISIÈME PARTIE :**  
**CONCEPTS POLITIQUES, POSSIBILITÉS D'ORGANISATION**  
**ET ESQUISSES DE SOLUTION**

**31. La commission indépendante "Immigration"**

La commission indépendante d'experts a été convoquée par le ministre fédéral de l'Intérieur, Otto Schily (SPD), en été 2000, et a travaillé sous la direction de Rita Süßmuth (CDU). Son rapport porte le titre de "Organiser l'immigration, encourager l'intégration" et a été publié en juillet 2001. La lecture de ce texte met en évidence qu'un pilotage de l'ensemble de l'immigration par la mise en place de quotas et de contingents n'est pas favorisée. Simplement l'apport de migrants du travail, d'apprentis et de personnes hautement qualifiés doit en partie être piloté par ordre de grandeur.

Sous le titre "Assurer le niveau de vie sur le long terme", la commission en vient à la conclusion suivante : L'Allemagne ne disposant que de peu d'expérience en ce qui concerne une immigration orientée vers la situation sur le marché du travail et s'inscrivant dans le cadre d'un concept global, les débuts devraient être organisés en phase de test. Le concept d'immigration doit en conséquence être aussi flexible que possible, pour pouvoir, à l'avenir, réagir à court terme aux nouvelles évolutions.

La commission préconise de choisir à l'avenir les immigrants qualifiés par le truchement d'un système de points unifié au niveau fédéral. Le plafond pour une immigration de longue durée selon le système de points devra porter au cours de la première année sur une population de 20 000 personnes auxquelles s'ajouteront les membres de leur famille. Les candidats devront atteindre un nombre minimum de points (par exemple 65 à 70 % du maximum possible), laissant présager un bon potentiel d'intégration. Les critères d'attribution des points sont en substance l'âge, la qualification et la connaissance de la langue. Les conditions pour présenter une demande seraient les suivantes : Le candidat ne doit pas avoir plus de 45 ans, être en bonne santé, avoir une bonne réputation et disposer de moyens financiers lui permettant de subvenir à ses besoins dans un premier temps.

En cas d'immigration basée sur le système de points, il s'agirait d'un droit personnel à la candidature de postulants bien formés, indépendamment de la situation sur le marché du travail

en Allemagne, c'est-à-dire que l'intéressé ne devra pas présenter une attestation d'embauche future.

Plus loin encore, la commission Süßmuth propose de faciliter l'immigration de cadres et de personnels-clé dans les domaines économique et scientifique.

Pour compenser des goulets d'étranglement aigus sur le marché du travail, les experts proposent de limiter à un contingent annuel de 20 000 personnes un séjour d'une durée maximale de 5 ans. Les migrants du travail ne seraient plus soumis au système de points. Leur migration limitée serait laissée à l'initiative des entreprises ayant des difficultés à recruter ou se trouvant dans des passes difficiles. Ce n'est que lorsque les offres d'emploi seraient effectives qu'on pourrait autoriser l'immigration. Une candidature pour un séjour de longue durée basée sur le système de points serait ensuite possible pour ces migrants du travail.

Des objectifs quantitatifs doivent être définis à l'avenir pour une immigration de longue durée de spécialistes bien formés (système de points), pour un apport de travailleurs temporaires pour lesquels il y a un besoin sur le marché allemand du travail, ainsi que des apprentis étrangers. L'immigration de créateurs d'entreprises venant de l'étranger et ayant une bonne idée pour se lancer en affaire, d'étudiants ainsi que de spécialistes en sciences et en économie ne doit pas faire l'objet d'une limitation quantitative.

D'une manière générale, la commission tient au droit d'asile individuel, tel qu'il est défini dans la Loi fondamentale. Elle plaide en faveur d'une accélération des procédures d'asile, de sorte que généralement la procédure soit close en l'intervalle d'un an. Un recours abusif au droit d'asile doit aussi être limité. Par exemple les photos des étrangers immigrés de façon illégale et qui ont été détectés doivent être enregistrées et être accessibles aux autorités allemandes. Pour ce qui concerne les persécutions non étatiques et liées au sexe de l'individu, la commission se déclare en faveur de la reconnaissance du besoin de protection de ces personnes. On n'a pas réussi à s'accorder sur ce point, pour savoir si la Convention de Genève sur les réfugiés prévoit ce type de protection ou s'il y a nécessité de légiférer en la matière. Actuellement ces deux sortes de persécutions ne constituent pas un motif de demande d'asile, ne s'agissant de persécutions politiques au sens défini par la Loi fondamentale.

Pour une meilleure intégration des immigrants, la commission préconise de former et de compléter la formation de professeurs œuvrant à la transmission de la langue allemande comme deuxième langue, ceci pour les enfants des migrants fréquentant l'enseignement normal, ainsi que de proposer un enseignement dans la langue maternelle l'après-midi. De plus, l'obligation de scolarité doit s'appliquer également à tous les enfants des demandeurs d'asile<sup>32</sup>.

### **32. Le projet de loi du gouvernement fédéral**

Les objectifs du projet de loi sont de faciliter l'immigration orientée vers le marché du travail, d'améliorer le pilotage et la limitation des apports d'étrangers ainsi que l'intégration de ceux qui séjourneront sur le long terme en Allemagne ainsi que de simplifier le droit des étrangers et le droit de séjour des ressortissants de l'Union européenne. La réalisation des procédures d'asile devrait être réduite et accélérée et il faudrait lutter contre l'immigration clandestine. Les points principaux de la loi sur l'immigration portent sur l'immigration de travailleurs selon une procédure de référence et un système de points. Les migrants qui satisferont au système de points, ne seront pas obligés de disposer d'une proposition de travail en Allemagne. Ils seront choisis en fonction de différents critères (par exemple l'âge, la qualification, l'expérience professionnelle, les connaissances linguistiques, etc.) qui les rendent attrayants pour l'Allemagne. Les postulants en provenance des futurs États de l'Union européenne doivent être privilégiés. Le système de régulation pilote une immigration conforme aux besoins en travailleurs étrangers. Le nombre des immigrants sera fonction de la demande qui se fera sentir sur le marché du travail allemand. Ce qui est clairement recherché, c'est une immigration de personnels hautement qualifiés et de personnes souhaitant fonder leur existence. Il n'est pas prévu de la limiter par la fixation d'un plafond.

A cette fin, l'arrivée et le séjour d'étrangers doivent être réglés par une nouvelle loi sur le séjour se basant sur un projet personnel (formation, activité rémunérée, motifs humanitaires, regroupement familial) au lieu de, comme jusqu'à présent, en fonction du titre de séjour. Le ministre de l'Intérieur Schily veut simplifier le système des titres de séjour. Actuellement en Allemagne, il y a cinq titres différents (titre de séjour privilégié, carte de séjour, habilitation de séjour, permis de séjour, consentement au séjour) et la tolérance sur le territoire. Cette dernière ne justifie pas un séjour légal.

---

<sup>32</sup> COMMISSION INDÉPENDANTE "IMMIGRATION", *Organiser l'immigration, encourager l'intégration*, Berlin, 04.07.2001

Les personnes tolérées sont en principe obligées de quitter le territoire, mais ne peuvent toutefois pour des raisons légales ou effectives être reconduites à la frontière. La tolérance sur le territoire doit, d'après le ministre, être supprimée. Fin octobre 2000, il y avait environ 267 000 personnes tolérées en Allemagne. À l'avenir il n'y aura plus qu'une carte de séjour limitée et une autorisation d'établissement non limitée. Le séjour pour exercer une activité professionnelle non salariée doit être réglé en fonction des besoins et en tenant compte de toutes les branches. De plus, l'immigration doit être autorisée à un nombre limité de personnes correspondant à un profil particulier. Les droits et obligations des étrangers portant sur leur intégration doivent faire l'objet d'une réglementation. L'application des procédures de reconnaissance de la demande d'asile et le retour des personnes devant quitter le territoire doivent être accélérés. Le droit de séjour des ressortissants de l'Union européenne doit faire l'objet d'une compilation, l'obligation de l'autorisation de séjour doit être rendue caduque. Toute une série de compétences exercées par les autorités fédérales lors de l'arrivée, pendant le séjour et l'intégration des étrangers doivent être regroupées dans un Office fédéral pour les migrations et réfugiés, auquel sera attaché un conseil d'experts. Le nouvel Office fédéral doit se fonder sur les structures de l'actuel Office fédéral pour la reconnaissance des réfugiés étrangers sis à Nuremberg. Les immigrants sur le long terme doivent en priorité être sélectionnés sur la base d'un système de points. L'âge, la qualification et l'expérience professionnelle du postulant, sa situation familiale, sa connaissance de la langue allemande, ainsi que la qualité de ses relations avec l'Allemagne constituent les critères d'attribution des points. Les postulants en provenance des futurs États membres de l'Union européenne doivent être préférés en l'occurrence. Les travailleurs migrants, qui viendront en Allemagne dans le cadre de cette procédure, ainsi que les immigrants hautement qualifiés recevront immédiatement une autorisation d'établissement illimitée. Pour les travailleurs migrants temporaires, les étudiants et les apprentis, la carte de séjour est prévue. Les travailleurs non salariés doivent dans un premier temps recevoir une autorisation de séjour limitée, s'ils réussissent dans leur profession leur situation ne sera plus limitée dans le temps.

Il est prévu d'accorder aux demandeurs d'asile recevraient une autorisation de séjour et de travail limitée à une durée de 3 ans. Au terme de cette période, le motif ayant justifié l'asile doit être réexaminé. Si la raison subsiste encore, alors le droit d'établissement doit être garanti. Dans le cas contraire, une mesure de reconduite à la frontière sera prise.

De plus, le cas de besoin de protection résultant de discriminations sexuelles et de persécutions non étatiques doit être reconnu. Bien que ceci ne doive plus être reconnu comme une raison

d'accorder l'asile au sens de la Loi fondamentale ou de la Convention de Genève sur les réfugiés, les personnes qui font l'objet de discriminations sexuelles ou de persécutions non étatiques se verraient néanmoins accorder un droit de séjour limité dans le temps, dès lors que la tolérance sur le territoire est supprimée. Ces dispositions permettraient de garantir l'accès au marché du travail, le cas échéant, de percevoir une aide financière à hauteur du taux de l'aide sociale.

Le ministre Schily propose que les Églises puissent, sous leur responsabilité propre, décider de l'accueil de réfugiés pour des raisons humanitaires, à la condition toutefois de pouvoir assumer elles-mêmes les coûts en résultant.

Pour ce qui concerne le droit au regroupement familial pour les enfants mineurs d'immigrants, ils pourraient être accueillis jusqu'à l'âge de 18 ans s'ils disposaient de connaissances suffisantes de l'allemand. Les enfants qui ne parlent pas encore allemand pourraient être acceptés jusqu'à 14 ans. Selon l'actuelle réglementation les enfants des immigrants n'appartenant pas à l'Union européenne peuvent suivre leurs parents jusqu'à l'âge de 16 ans.

Le projet de loi prévoit également l'instauration d'un programme d'intégration à l'échelle fédérale qui comprendrait surtout des cours d'allemand, des parcours d'orientation vers la culture, l'histoire, la constitution, le droit et l'ordre social ainsi que sur les conditions de vie en Allemagne. Les cours assurés par des autorités responsables publiques et privées devraient être suivis dans les six mois qui suivent l'arrivée en Allemagne. Pour les migrants, il y aurait obligation d'y participer s'ils n'étaient pas aptes à s'exprimer oralement, de façon simple, en allemand. Les mêmes dispositions seraient applicables rétroactivement aux immigrés qui se trouvent depuis moins de 6 ans dans le pays et qui ne peuvent faire état de connaissances suffisantes de l'allemand. A ceci on pourrait associer des sanctions positives comme négatives : Ceux qui n'ont pas encore suivi l'enseignement ni obtenu de bons résultats seraient tenus de rendre des comptes à l'autorité en charge des étrangers. Ceci pourrait, entre autres, avoir des conséquences en cas de demande de prolongation de l'autorisation de séjour. Ceux qui par contre ont suivi leurs cours avec succès, pourraient être naturalisés au terme de 7 ans<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, *Projet de loi sur le pilotage et la limitation de l'immigration et sur la réglementation relative au séjour et à l'intégration de ressortissants de l'union européenne et d'étrangers*, Berlin, 03.08.2001

### 33. Le projet de loi face à la critique

Lors de sa présentation, les représentants de presque tous les partis ont réservé un accueil favorable au projet de loi. Mais, depuis, quelques partis et groupuscules sociaux exigent en partie des modifications profondes de la loi et des améliorations.

Des rangs de l'union CDU/CSU au Bundestag part l'exigence que la "pression de l'immigration" soit revue à la baisse. De plus ni le rapprochement familial ni l'apport de réfugiés de guerres civiles ne seraient réduits. Par le passé, on a fait l'expérience que des travailleurs immigrés sont devenus des résidents permanents<sup>34</sup>.

Par contre, l'Alliance "90/Les Verts" a qualifié le projet de pierre blanche sur le chemin d'une politique d'immigration moderne. Mais, ils estiment que le projet n'est pas acceptable sous cette forme. Ils veulent reprendre les négociations sur le droit d'asile et le regroupement familial.<sup>35</sup>

Ce qui a été bien accueilli en général, c'est que le projet a repris quelques exigences centrales de la commission Süßmuth et des partis d'opposition.

Les opposants au projet craignent qu'une partie des résidents qui n'ont pas été expulsés et donc tolérés sur le territoire, doivent se retrancher dans l'illégalité. La CDU et la CSU ne veulent pas adhérer à ce projet de loi. Elles critiquent sur le principe que la loi étendrait l'immigration au lieu de la limiter. L'Allemagne ne serait pas un pays classique d'immigration et ne pourrait non plus le devenir, en raison de ses particularités historiques, géographiques et sociétales. Hormis l'exigence de limitation de l'immigration, il existe d'autres modifications que l'Union exige. Le projet de loi "rouge/vert" prévoyant un renoncement à l'expulsion des victimes de discriminations sexuelles et de persécutions non étatiques ne devrait outrepasser les dispositions de la Convention de Genève sur les réfugiés. Dans le même sens, l'Union refuse que les chiffres sur l'immigration soient fournis par les agences régionales pour l'emploi. Au lieu de cela, il faudra décider au seul niveau fédéral de l'ampleur de l'immigration. Un autre point sur lequel porte la critique est l'abaissement à 14 ans de l'âge ouvrant droit au regroupement familial.

---

<sup>34</sup> CDU, *Piloter et limiter l'immigration, encourager l'intégration*, Berlin, 07.06.2001  
<http://www.cdu.de/> (CDU – Union chrétienne-démocrate d'Allemagne)

CSU, *Thèses portant sur la politique d'immigration*, Bayreuth, 23.04.2001  
<http://www.csu.de/> (CSU – Union chrétienne-sociale en Bavière)

<sup>35</sup> ALLIANCE 90/LES VERTS, *Organiser l'immigration, conforter le droit d'asile, encourager l'intégration*, Berlin, 2001  
<http://www.gruene.de/> (Alliance 90/Les Verts)

Cette immigration solliciterait directement les systèmes sociaux, car la socialisation réussie de ces adolescents dans les écoles allemandes ne pourraient plus être garantie. La CDU plaide pour 6, au maximum pour 10 ans, la CSU plus généralement pour 6 ans. Un âge élevé dans le cadre du regroupement familial serait nocif à l'intégration.

Le président du Conseil consultatif fédéral aux étrangers considère l'âge prévu comme contraire à l'intérêt des familles.

La groupe parlementaire du SPD, auquel appartient le ministre Schily, plaide pour l'âge de 18 ans dans le cadre du regroupement familial<sup>36</sup>.

Madame Süssmuth (CDU), présidente de la Commission sur l'immigration, critique qu'aucun des autres pays européens n'a un âge aussi bas pour le regroupement. De plus un âge aussi bas serait contraire à la proposition de directives de la Commission européenne qui prévoit au moins 18 ans.

Les innovations induites par le "droit d'asile des Églises", et en particulier la prise en charge des coûts en résultant par les Églises, est considérée comme insupportable par l'Église protestante d'Allemagne (EKD). De plus la critique porte sur les cas lourds auxquels on n'attache pas une importance suffisante dans le projet de loi<sup>37</sup>.

Le FDP apporte son soutien au projet<sup>38</sup>.

Après les attentats terroristes aux États-Unis le 11 septembre, les aspects sécuritaires ont également déterminé les débats sur l'immigration. Le ministre Schily a découpé en conséquence son projet de loi en mesures relevant de la sécurité ainsi qu'en réglementation sur l'immigration et l'intégration. Le gouvernement fédéral a donné son accord en novembre 2001 au volet sécurité pour lequel des modifications du droit des étrangers sont prévues. Les étrangers qui sont suspectés de sympathiser avec des groupes terroristes, le cas échéant qui sont actifs en leur sein,

---

<sup>36</sup> GROUPE PARLEMENTAIRE SPD, *La nouvelle politique de l'immigration : pilotage, intégration, paix intérieure*, Berlin, 10.07.2001

<http://www.spd.de/> (SPD – Parti social-démocrate d'Allemagne)

<sup>37</sup> ŒUVRE D'ASSISTANCE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE D'ALLEMAGNE, *Prise de position relative au rapport de la Commission indépendante "Immigration"*, Stuttgart, 01.08.2001

<sup>38</sup> GROUPE PARLEMENTAIRE FDP, *Concept sur l'immigration du groupe parlementaire FDP*, Berlin, 30.07.2001

<http://www.fdp.de/> (FDP – Parti libéral-démocrate)

pourront se voir à l'avenir refuser un visa d'entrée en Allemagne. Des personnes qui mettent en danger l'ordre fondamental libéral et démocratique de la République fédérale ou qui commettent des actes de délinquance motivés politiquement, pourront se voir retirer leur autorisation de séjour. Ici toutefois – et donc différant de ce qui est prévu par le ministre de l'Intérieur – la suspicion ne suffit pas.

En décembre 2001, le Bundestag a adopté la loi portant sur la lutte contre le terrorisme. Le Bundesrat (chambre des Länder) a lui aussi voté le projet, de sorte que la loi a pu entrer en vigueur au 1er janvier 2002. La loi est un ensemble de mesures destinées à l'élargissement des compétences du Corps fédéral de protection des frontières et des organes de protection de l'ordre constitutionnel. Entre autres, les étrangers qui demanderont un visa pour un séjour long en Allemagne devront à l'avenir déposer des empreintes digitales. Pour les demandeurs d'asile et les personnes tolérées sur le territoire, des pièces d'identité infalsifiables sont prévues. Des photos, des empreintes digitales et des analyses linguistiques des demandeurs d'asile pourront être conservées pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans. Les organes de protection de l'ordre constitutionnel et le Service fédéral de renseignement pourront à l'avenir avoir accès aux données relatives aux procédures d'asile.

Des critiques virulentes proviennent dans ce contexte des partis de l'union CDU/CSU. Il serait toujours trop difficile de reconduire à la frontière des étrangers suspectés de terrorisme.

D'un autre côté les organisations de protection des réfugiés et de défense des droits de l'homme, les défenseurs de la protection contre les abus de l'informatique ainsi que les FDP et PDS<sup>39</sup> critiquent les mesures de sécurité les qualifiant d'atteinte grave et démesurée aux droits et libertés individuels. Il s'avère que ce sont surtout les résidents non allemands qui sont concernés par l'ensemble de ce dispositif juridique.

#### **34. L'approche radicale : l'Allemagne, terre d'immigration**

Afin de stopper durablement le recul de la population en Allemagne, les experts estiment le besoin d'immigration à un ordre de grandeur de 400 000 personnes par an. S'agissant là toutefois en chiffres nets du double de l'immigration des 50 dernières années, un changement radical des mentalités serait nécessaire dans la société allemande et le monde politique<sup>40</sup>. L'Allemagne

<sup>39</sup>PDS, *Points de repère pour une politique d'immigration conforme aux droits de l'homme*, Berlin, 26.06.01  
<http://www.pds-online.de/> (PDS – Parti du socialisme démocratique)

<sup>40</sup>MÜNZ Rainer, *Nous devons nous ouvrir*, Die Zeit, 12 .07.2001

devrait devenir une terre d'immigration<sup>41</sup>. En raison du taux élevé actuel du chômage touchant environ 4 millions de personnes (en décembre 2001), il ne peut s'agir dans l'augmentation de l'immigration que d'un choix très sélectif, afin de ne pas peser plus encore sur le système de travail et le régime social. Une immigration qualifiée serait de nature à compenser le nombre décroissant prévisible des jeunes ayant terminé leur scolarité, des apprentis et des étudiants. Pour la pérennisation d'une économie populaire dynamique en Allemagne, il semble que ce soit incontournable<sup>42</sup>. Le premier pas consisterait à élaborer une loi sur l'immigration tournée vers le futur et concurrentielle, c'est-à-dire une loi sur l'immigration attrayante, car aujourd'hui les migrants qualifiés peuvent choisir leur pays d'accueil. L'Allemagne a besoin de migrants attrayants qui postulent eux-mêmes pour émigrer vers l'Allemagne. Ils doivent être choisis selon des critères transparents et plausibles. L'âge, la formation, l'expérience professionnelle et les connaissances linguistiques doivent être prépondérants. De plus, l'Allemagne devrait être en mesure de recruter les immigrants de façon ciblée. A savoir pour des emplois laissés vacants par les Allemands de souche. Un tel type de recrutement serait susceptible de remplacer la Green Card instaurée en 2000 à l'intention des spécialistes en informatique. Et elle éviterait aussi le recours aux Green Cards pour d'autres secteurs d'activité. Pour compenser, il faudrait entreprendre des efforts au niveau du système éducatif et prévoir des attraits financiers, afin de qualifier en conséquence les Allemands et les étrangers vivant déjà ici. L'Allemagne devrait également s'ouvrir aux investisseurs et à de nouveaux travailleurs indépendants. Que ceux qui veulent créer des postes de travail soient les bienvenus. Finalement on aura aussi à l'avenir à couvrir des besoins temporaires. Actuellement en Allemagne, ce sont surtout les agriculteurs qui sont demandeurs de travailleurs saisonniers. Le tourisme et l'hôtellerie entreraient aussi en ligne de compte. De plus, les Allemands emploient actuellement déjà un nombre considérable d'aides à domicile, de gardes d'enfants et d'aides-soignantes d'origine étrangère. La plupart d'entre elles ne souhaitent pas s'établir définitivement. Hormis les migrants du travail, il faut attirer en Allemagne des apprentis et des étudiants étrangers. Une partie d'entre eux pourraient postuler ultérieurement pour un droit de séjour permanent.

Les migrations liées au travail ne seront pas non plus à l'avenir la seule forme de migration. L'Allemagne devra aussi se préparer, comme par le passé, aux regroupements familiaux, aux Aussiedler, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Certains d'entre eux possèdent des

---

<sup>41</sup> MÜNZ Rainer (*Immigration*), cit. op.

<sup>42</sup> HUBER Achim, *Evolution démographique et management des ressources humaines : La vieillesse, un sujet (ou non) pour le management des ressources humaines ?* Düsseldorf, DGFP, 1998, p. 25

qualifications et des potentiels de travail dont on a bien besoin en Allemagne. Les immigrants de demain doivent pouvoir attendre de l'Allemagne une perspective d'avenir claire.

Une avancée non moins considérable résiderait dans une évolution de la conscience et de l'opinion de la population allemande, parmi laquelle le sujet de l'immigration est abordé avec la plus grande réserve et un esprit critique pour ne pas dire défensif. C'est en fait là le défi qui est posé à l'Allemagne. La population allemande doit comprendre qu'une politique d'immigration sérieuse et contrôlée n'apporterait pas seulement des avantages aux migrants, mais particulièrement aux autochtones<sup>43</sup>. Sans l'approbation et l'acceptation de la population allemande, chaque mesure politique serait une aberration, chaque tentative d'intégration tournerait à vide. Une loi sur l'immigration doit donc être transparente, flexible et permettre le consensus.

Hormis une nouvelle orientation de l'Allemagne dans le cadre de l'immigration, il y a d'autres mesures et d'autres champs d'action politiques qui pourraient contribuer à la résolution du problème. D'un côté, le temps de formation des jeunes pourraient être raccourci et ils pourraient aussi prendre leur retraite plus tard. D'un autre côté, l'activité professionnelle des femmes pourraient être davantage encouragée. Celle-ci devrait être accompagnée par une politique familiale d'encouragement nettement plus généreuse que l'actuelle.

On constate aussi que le potentiel de la population active n'est aucunement épuisé. Moins de 70 % des adultes de moins de 65 ans sont au travail. Cette réserve constitue l'alternative la plus importante à l'immigration. Beaucoup de demandeurs d'emploi et des personnes peu ou non occupées ne disposent certes pas des qualifications requises pour trouver un job. Il faudrait donc une offensive de qualification plus ambitieuse. Sans une telle offre, la population active ne se laissera probablement pas convaincre de la nécessité de recourir au recrutement de travailleurs étrangers<sup>44</sup>.

---

<sup>43</sup> ROTTE Ralph, *Contrôle de l'immigration dans une Allemagne unifiée, vers un spectre élargie de politiques nationales*, Neubiberg, 1999, p. 43

<sup>44</sup> STRÖBEL Birgit, *Evolution démographique : Défis posés par notre société vieillissante à l'individu et à la politique*, Bonn, Services scientifiques du Bundestag, 2000, p. 13

## CONCLUSION

Le nombre de personnes résidant en Allemagne va se réduire de façon drastique. Les analyses et projections des démographes le déclarent sans ambiguïtés. Il ne semble toutefois pas facile à l'heure actuelle de définir combien cette évolution sera dramatique pour la population et pour l'État. D'actuellement 82 millions de résidents en Allemagne, les données les plus optimistes prévoient qu'ils ne seront plus que 70 millions dans 50 ans, les évaluations les plus pessimistes les estiment à 10 millions de moins. Même si cette évolution purement chiffrée se produira certainement de façon moins alarmante en raison des mesures évoquées dans le présent mémoire, la population allemande vieillira de toute façon dans son ensemble. Le glissement de la pyramide des âges est programmé.

Ces évidences démographiques, dont les prémises sont déjà perceptibles aujourd'hui, auront des répercussions profondes en Allemagne. En raison de la modification imminente de la structure de la population allemande, des défis considérables vont se poser pour la structure actuelle de la société et pour ses institutions sociales. L'excellente position économique actuelle de l'Allemagne à l'échelle mondiale ne pourra être assurée sans efforts, à l'intérieur du pays c'est l'ensemble du système de protection social qui va passer au banc d'essai.

Ceci soulèvera par conséquent la question de savoir quel rôle l'Allemagne entend, le cas échéant pourra, encore jouer à l'échelle planétaire. Ceci est d'autant plus regrettable, que les Allemands, un peu plus de 10 ans après leur réunification, sont sur le point de remplir un rôle essentiel dans le contexte international en matière de politique étrangère et de sécurité.

C'est exactement pour cette raison qu'il semble inévitable et qu'il serait souhaitable que les Allemands, c'est-à-dire leur population et leurs hommes politiques, réussissent à mettre sur les rails une nouvelle orientation en ce sens. Et dans ce cadre la nouvelle loi sur l'immigration à l'ordre du jour du calendrier politique joue un rôle décisif. Dès lors que les concepts de base sont prêts, les Allemands doivent se monter capables d'aborder véritablement la question.

De plus il est à craindre que les débats relatifs à l'immigration ne prennent dans les mois à venir l'aspect d'un débat sur le droit d'asile. À ce jour, ni les partis politiques ni la population ne sont en mesure de traiter les deux sujets séparément ou au moins de les faire figurer dans un concept global. Ceci pourrait détourner l'attention de la nécessité de l'ouverture de la société allemande à

l'immigration, ce qui serait fatal. Et c'est justement sur cette nécessité que l'Allemagne doit se concentrer. La société allemande doit se préparer à cela. Malheureusement, il n'y a pas à ce jour de consensus parmi les responsables politiques ni à l'intérieur des partis ni entre eux. Cette situation va encore s'aggraver en raison de l'imminence de la campagne électorale des législatives. Les élections au Bundestag en 2002 pourraient bien avoir de facto un arrière-goût de référendum sur l'immigration.

D'un autre côté le peuple allemand doit donner des signaux forts à l'attention des futurs immigrants afin que l'Allemagne puisse soutenir la compétition internationale en matière de recrutement de talents. Et l'un de ces signaux doit être : Soyez les bienvenus ! Sans une acceptation largement majoritaire des Allemands de souche, la future politique d'immigration ne peut fonctionner. Les immigrants ne doivent pas seulement être tolérés, ils doivent aussi être acceptés. Faute de quoi ils feront un crochet pour éviter l'Allemagne. Car ce sont justement les jeunes et les personnes qualifiées – dont nous avons besoin aujourd'hui et dont nous aurons urgemment besoin demain – qui pourront, au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, choisir le pays dans lequel ils décideront d'émigrer.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### DOCUMENTS PRIMAIRES

- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS ALLEMANDS, *Prise de position sur le projet du chef de ressort technique du ministère fédéral de l'Intérieur à propos de la loi sur l'immigration*, Berlin, 10.09.2001  
 (DEUTSCHER GEWERKSCHAFTSBUND, Stellungnahme zum Referentenentwurf des Bundesinnenministeriums zum Zuwanderungsgesetz)
- GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, *Projet de loi sur le pilotage et la limitation de l'immigration et sur la réglementation relative au séjour et à l'intégration de ressortissants de l'union européenne et d'étrangers*, Berlin, 03.08.2001  
 (BUNDESREGIERUNG, Gesetzentwurf zur Steuerung und Begrenzung der Zuwanderung und zur Regelung des Aufenthalts und der Integration von Unionsbürgern und Ausländern)
- ŒUVRE D'ASSISTANCE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE D'ALLEMAGNE, *Prise de position relative au rapport de la Commission indépendante "Immigration"*, Stuttgart, 01.08.2001  
 (DIAKONISCHES WERK DER EVANGELISCHEN KIRCHE IN DEUTSCHLAND, Stellungnahme zum Bericht der Unabhängigen Kommission „Zuwanderung“)
- GROUPE PARLEMENTAIRE FDP, *Concept sur l'immigration du groupe parlementaire FPD*, Berlin, 30.07.2001  
 (FDP-BUNDESTAGSFRAKTION, Zuwanderungskonzept der FDP-Bundestagsfraktion)
- GROUPE PARLEMENTAIRE SPD, *La nouvelle politique de l'immigration : pilotage, intégration, paix intérieure*, Berlin, 10.07.2001  
 (SPD-BUNDESTAGSFRAKTION, Die neue Politik der Zuwanderung: Steuerung, Integration, innerer Friede)
- COMMISSION INDÉPENDANTE "IMMIGRATION", *Organiser l'immigration, encourager l'intégration*, Berlin, 04.07.2001  
 (UNABHÄNGIGE KOMMISSION „ZUWANDERUNG“, Zuwanderung gestalten, Integration fördern)

- PDS, *Points de repère pour une politique d'immigration conforme aux droits de l'homme*, Berlin, 26.06.01  
(PDS, Eckpunkte für eine menschenrechtliche Zuwanderungspolitik)
- CDU, *Piloter et limiter l'immigration, encourager l'intégration*, Berlin, 07.06.2001  
(CDU, Zuwanderung steuern und begrenzen, Integration fördern)
- CSU, *Thèses portant sur la politique d'immigration*, Bayreuth, 23.04.2001  
(CSU, Thesen zur Zuwanderungspolitik)
- ALLIANCE 90/LES VERTS, *Organiser l'immigration, conforter le droit d'asile, encourager l'intégration*, Berlin, 2001  
(BÜNDNIS 90/DIE GRÜNEN, Einwanderung gestalten, Asylrecht sichern, Integration fördern)
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *L'évolution démographique de l'Allemagne d'ici 2050 – Résultats des 9e projections démographiques coordonnées*, Wiesbaden, Bureau de la presse, 2000  
(STATISTISCHES BUNDESAMT, Bevölkerungsentwicklung Deutschlands bis zum Jahr 2050 – Ergebnisse der 9. koordinierten Bevölkerungsvorausberechnung)

## OUVRAGES

- CENTRE FÉDÉRAL POUR L'EDUCATION POLITIQUE, *Transformations sociales en Allemagne*, Bonn, 2000  
(BUNDESZENTRALE FÜR POLITISCHE BILDUNG; Sozialer Wandel in Deutschland)
- GANS Paul, *Atlas national de la République fédérale d'Allemagne*, Heidelberg, Spektrum, 2001  
(Nationalatlas Bundesrepublik Deutschland)
- GROSS Jürgen, *La stabilité dans le chaos, la stratégie allemande au XXIe siècle*, Baden-Baden, Nomos, 1998  
(Stabilität im Chaos : deutsche Strategie im 21. Jahrhundert)

- HUBER Achim, *Evolution démographique et management des ressources humaines : La vieillesse, un sujet (ou non) pour le management des ressources humaines ?* Düsseldorf, DGFP, 1998  
(Demographischer Wandel und Personalmanagement : Alter (k)ein Thema für das Personalmanagement?)
- MAMMEY Ulrich, *Le développement futur de la population en Allemagne*, Gotha, Perthes, 2000  
(Die zukünftige Bevölkerungsentwicklung in Deutschland)
- MÜNZ Rainer, *Passé et futur de l'Allemagne d'un point de vue démographique*, Fribourg, Koehler/Mittler, 2001  
(Vergangenheit und Zukunft Deutschlands aus demografischer Sicht)
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Statistiques annuelles de 2000 pour l'étranger*, Wiesbaden, Metzler-Poeschel, 2000  
(STATISTISCHES BUNDESAMT, Statistisches Jahrbuch 2000 für das Ausland)
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, *Statistiques annuelles de 2000 pour la République fédérale d'Allemagne*, Wiesbaden, Metzler-Poeschel, 2000  
(STATISTISCHES BUNDESAMT, Statistisches Jahrbuch 2000 für die Bundesrepublik Deutschland)
- ROTTE Ralph, *Contrôle de l'immigration dans une Allemagne unifiée, vers un spectre élargie de politiques nationales*, Neubiberg, 1999  
(Immigration control in united Germany : toward a broader scope of national policies)
- SANTEL Bernd, *L'immigration dans le prisme des sciences sociales*, Opladen, Budrich, 2000  
(Einwanderung im Spiegel sozialwissenschaftlicher Forschung)
- STRÖBEL Birgit, *Evolution démographique : Défis posés par notre société vieillissante à l'individu et à la politique*, Bonn, Services scientifiques du Bundestag, 2000  
(Demographischer Wandel : Herausforderungen unserer älter werdenden Gesellschaft an den Einzelnen und die Politik)

- UNIVERSITÉ INTERDISCIPLINAIRE DE DUISBURG, *Solidarité entre générations ou la puissance du troisième âge : quel sera (à l'avenir) la base du contrat des générations ?*  
46 BI Contributions de Duisburg à la recherche sociologique, 1996  
(GESAMTHOCHSCHULE DUISBURG, Generationensolidarität oder Altenmacht: Was traegt (kuenftig) den Generationenvertrag? , Duisburger Beiträge zur Soziologischen Forschung)

## ARTICLES DE JOURNAUX PÉRIODIQUES

- SCHMID Joseph, *Le facteur dur des migrations mondiales : Les évolutions démographiques jusqu'au 2050*, Aus Politik und Zeitgeschichte, n° B 52-53/99, 1999, pp. 12-22  
(Der harte Faktor der Weltveränderung: Die demographischen Entwicklungen bis zum Jahre 2050)

## ARTICLES DE PRESSE

- MÜNZ Rainer, *Nous sommes de moins en moins nombreux !* Die Welt, 09.03.2001  
(Wir werden immer weniger!)
- MÜNZ Rainer, *L'Allemagne doit devenir un pays d'immigration*, Der Spiegel, 27.04.2001  
(Deutschland muss Einwanderungsland werden)
- MÜNZ Rainer, *Nous devons nous ouvrir*, Die Zeit, 12 .07.2001  
(Wir müssen uns öffnen)
- MÜNZ Rainer, *Recherche désespérément : plus de monde*, Die Zeit, 22.10.2001  
(Verzweifelt gesucht: mehr Menschen)

## SITES D'INTERNET

- <http://www.amb-allemande.fr/> (Ambassade d'Allemagne en France)  
(Deutsche Botschaft Frankreich)
- <http://www.baks.com/> (Institut fédéral des hautes études de politique de sécurité)  
(Bundesakademie für Sicherheitspolitik)

- <http://www.bib-demographie.de/> (Institut fédéral des hautes études démographiques)  
(Bundesinstitut für Bevölkerungsforschung)
- <http://www.cdu.de/> (CDU – Union chrétienne-démocrate d'Allemagne)  
(Christlich Demokratische Union Deutschlands)
- <http://www.csu.de/> (CSU – Union chrétienne-sociale en Bavière)  
(CSU – Christlich-Soziale Union in Bayern)
- <http://www.demographie.de/> (Sciences démographiques de l'université Humboldt)  
(Bevölkerungswissenschaft an der Humboldt-Universität)
- <http://www.encyclopedie-hachette.net/>
- <http://www.fdp.de/> (FDP – Parti libéral-démocrate)  
(FDP – Freie Demokratische Partei / Die Liberalen)
- <http://www.geoscopie.com/>
- <http://www.gruene.de/> (Alliance 90/Les Verts)  
(Bündnis 90/Die Grünen)
- <http://www.ined.fr/>
- <http://www.pds-online.de/> (PDS – Parti du socialisme démocratique)  
(PDS – Partei des Demokratischen Sozialismus)
- <http://www.spd.de/> (SPD – Parti social-démocrate d'Allemagne)  
(SPD – Sozialdemokratische Partei Deutschlands)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	01
<b>PREMIÈRE PARTIE :</b>	
<b>L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE ALLEMAGNE D'ICI 2050</b>	05
11. Remarques préliminaires	05
12. Les composantes de l'évolution démographique	06
121. Taux de natalité	06
122. Espérance de vie	08
123. Migrations	10
13. La pyramide des âges actuelle et future	12
14. La proportion des personnes âgées (le troisième âge)	13
15. Les chiffres complets de la population	16
<b>DEUXIÈME PARTIE :</b>	
<b>CONSÉQUENCES POSSIBLES</b>	17
21. Population et société	17
22. Economie	18
23. Politique et sécurité	18
<b>TROISIÈME PARTIE :</b>	
<b>CONCEPTS POLITIQUES, POSSIBILITÉS D'ORGANISATION ET ESQUISSES DE SOLUTION</b>	20
31. La commission indépendante "Immigration"	20
32. Le projet de loi du gouvernement fédéral	22
33. Le projet de loi face à la critique	25
34. L'approche radicale : l'Allemagne, terre d'immigration	27
<b>CONCLUSION</b>	30
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	32